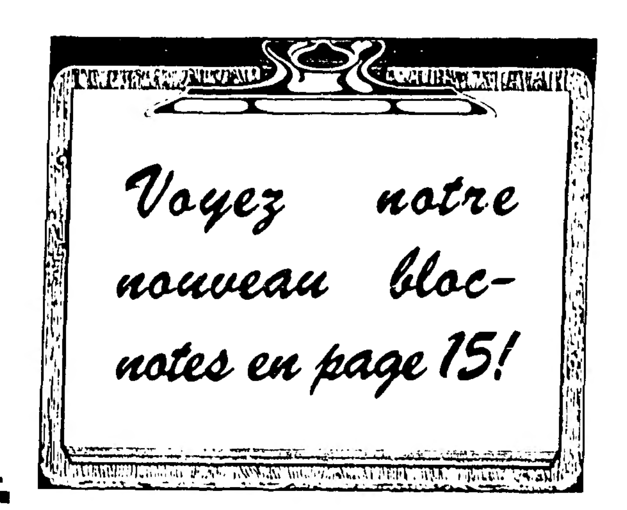
LE FRANCO

Le seul journal de langue française de l'Alberta Depuis 1928

Vol. 20 No. 28 | Edmonton, vendredi le 19 septembre 1986 | 16 pages | 0.50



• *Bousculades de dernière minute pour "franciser" J.H. Picard*

Le conseil scolaire fait volte-face par crainte de voir s'envoler des milliers de dollars



M. Mel Klotz, surintendant régional du Conseil scolaire catholique d'Edmonton.

YVES LAVERTU

EDMONTON - Un chassé-croisé dont l'enjeu consiste à faire main basse sur cent mille dollars vient de se jouer il y a quelques jours entre les officines du ministère de l'Education, du conseil scolaire catholique et de la direction de l'école J.H. Picard à Edmonton.

Une rencontre vient en effet d'avoir lieu le 27 août dernier entre un haut fonctionnaire du ministère de l'Education M. Adrien Bussières et le surintendant régional du Conseil scolaire catholique d'Edmonton M. Mel Klotz pour informer ce dernier qu'une enveloppe de cent mille dollars bien attendue par la commission scolaire pourrait ne jamais arriver à destination si l'école J.H. Picard n'abrite pas cette année sous son toit un programme scolaire francophone carrément distinct de celui de l'immersion.

Le problème est que la "crise" du printemps dernier à propos de l'avenir de l'institution scolaire avait eu comme effet de remettre aux calendes grecques le projet d'une création progressive de programmes scolaires francophones distincts au sein de l'école. Le surintendant régional M. Mel Klotz envisageait même à ce moment de regrouper indifféremment dans des programmes communs élèves francophones et anglophones.

Avec en main en juillet les résultats d'une enquête décrétée par celle-ci, la commission scolaire annonçait cet été que l'école J.H. Picard démeurerait une "école française" conformément aux critères de l'article 23 de la Charte des droits. Il n'était pas fait mention cependant si l'on poursuivrait la création d'un programme francophone en 10e année.

Ce qui semblait sûr à ce moment est que la commission exigeait alors de la direction que les élèves soient regroupés selon des critères de compétences plutôt que d'ethnicité. En d'autres termes, certains étudiants anglophones pourraient selon la commission se retrouver avec des francophones dans des programmes répondant plus ou moins aux critères de l'article 23 de la Charte des droits.

C'est effectivement ce qui s'est produit. L'année 86-87 a débuté à J.H. Picard avec une moyenne de 23 à 24% d'étudiants anglophones dans les classes de l'école.

Le bât blesse par le fait que la demande financière de cent mille dollars de la commission scolaire était conditionnelle à l'engagement de celle-ci à regrouper entre eux les élèves francophones. Au moment de faire la requête monétaire à Alberta Education il y a déjà plusieurs mois, la commission venait de s'engager à créer graduellement un programme scolaire francophone distinct de celui de l'immersion.

Mais le volte-face récent de la commission menaçant à un certains moment d'envoyer cer-

Voir Bousculades page 10

• *Controverse ACFA/Mgr Roy sur l'assimilation des paroisses*

L'unanimité est loin d'être faite!

YVES LAVERTU

EDMONTON - La poussière n'est pas encore retombée suite à la parution en plein coeur de l'été dans le FRANCO de la prise de position de Mgr Raymond Roy sur l'assimilation des paroisses franco-albertaines.

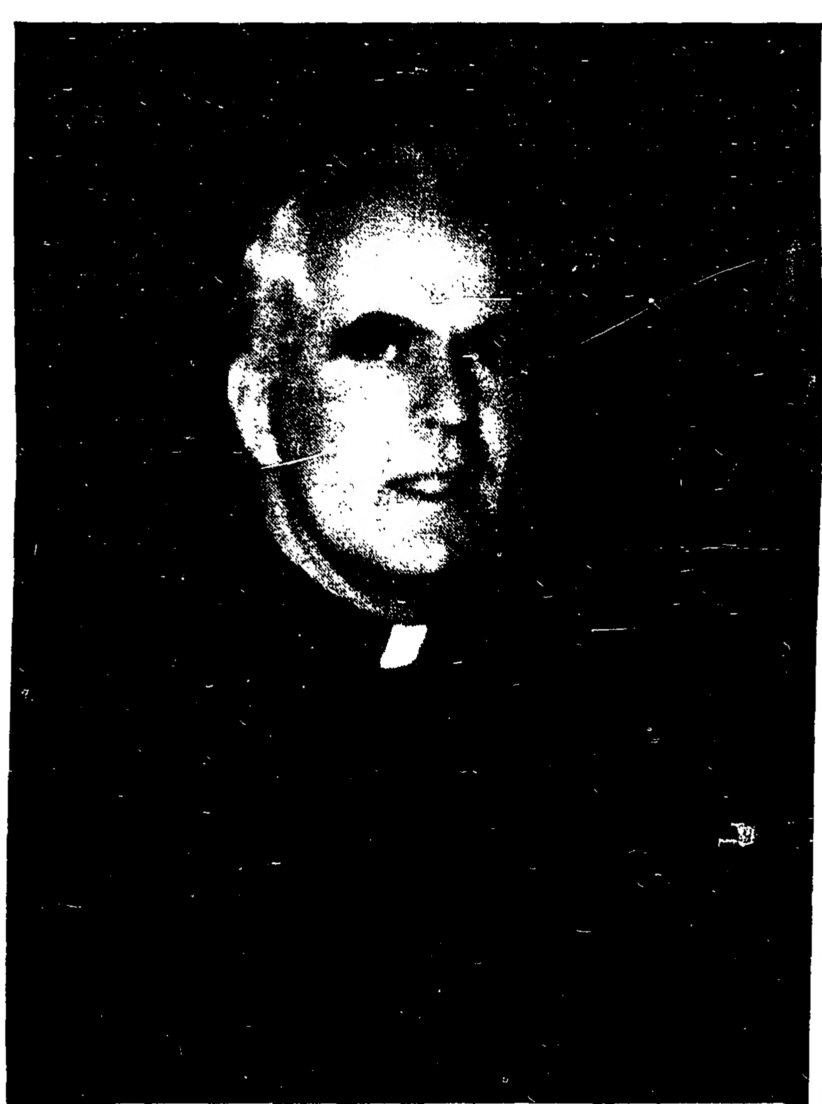
La réponse de l'évêque de St-Paul au mémoire de l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA) sur la question continue d'être l'objet de discussions lors de rencontres informelles ou "d'assemblées de cuisine" entre Franco-Albertains.

L'unanimité est en effet loin d'être faite parmi la population face au point de vue du prélat refusant en tant qu'évêque d'assumer un leadership en matière de protection et de mise sur pied de services religieux en français dans les paroisses albertaines où l'on dénombre des francophones.

Principale intéressée, l'ACFA se dit surprise et déçue d'avoir appris par les medias que la réponse tant attendue était à l'antipode de ses attentes.

Celle-ci faisait parvenir en mars dernier à Mgr Roy un document alertant l'évêque que les paroisses constituaient à l'heure actuelle un des facteurs d'assimilation des Franco-Albertains. L'organisme francophone proposait une série de recommandations où il était notamment question de rencontres entre des représentants des évêques et de la communauté francophone pour examiner la situation du français dans les paroisses.

Voir Controverse page 10



Mgr. Joseph McNeil, évêque d'Edmonton sera l'un des participants à la rencontre des évêques de l'Alberta au mois de décembre

• *Un an après le jugement Purvis*

Betkowski entame un sprint pour amender la loi scolaire

YVES LAVERTU

EDMONTON - Plus d'un an après la parution du jugement Purvis et à quelques jours de l'appel dans le procès Bugnet, la ministre albertaine de l'Education veut réconcilier la loi scolaire provinciale avec la Charte des droits et libertés.

La ministre de l'Education Mme Nancy Betkowski vient d'introduire en première lecture lundi le 8 septembre un amendement à la loi scolaire qui pour la première fois reconnait spécifiquement dans la législation les droits scolaires des Franco-Albertains tels que garantis par la Charte canadienne des droits et libertés.

Betkowski a indiqué que l'amendement survient à la suite du jugement Purvis en juillet 1985 en cour du banc de la Reine de l'Alberta, jugement qui statuait sur l'incompatibilité entre la loi scolaire albertaine et la Charte canadienne des droits et libertés.

L'article en question garantit à la minorité linguistique des droits scolaires là où le nombre le justifie. Cependant, selon la ministre Betkowski, ni elle ni la Charte ne définisse l'affirmation "là où le nombre le justifie."

Selon celle-ci une province peut développer sa propre définition de cet énoncé. Elle ajoute d'ailleurs que de nombreux conseils scolaires font déjà face à cette situation.

Signalons que nulle part dans le nouvel amendement (amendement 31), il n'est fait mention de la question de la gestion.

Bien que satisfaite de la démarche, l'Association canadienne-française de l'Alberta émet certains réserves quant à l'énoncé du nouvel amendement.

En effet l'article 158 de la loi scolaire tel que reformulé stipule que "en conformité avec les règlements, un élève peut être admissible à l'éducation en français en raison de l'article 23 de la Charte des droits et libertés.



Mme Nancy Betkowski, ministre albertaine de l'Education

Or, selon la présidente de l'organisme francophone, Mme Myriam Laberge, ce sont précisément les règlements non encore définis qui détermineront réellement la portée du nouvel article 158. Les questions relatives au "nombre suffisant" d'élèves, au type de programme scolaire, à l'admissibilité, aux fonds publics forment selon la présidente le coeur du problème.

Rappelons que l'ancien article de la loi se contentait d'affirmer que tous les étudiants "devaient être éduqués en anglais bien qu'un conseil scolaire puisse autoriser l'usage du français comme langue d'instruction. La loi était cependant accompagnée de règlements plus spécifiques.

Pour l'instant, la course contre la montre qu'a entrepris le Gouvernement pour faire adopter à la vapeur de nombreuses lois pourraient se terminer sans que l'amendement 31 sur les droits scolaires des Franco-Albertains puisse se rendre en deuxième lecture.

Au moment de mettre sous presse, la clôture de la session apparaissait en effet de plus en plus prochaine. L'amendement 31 pourrait bien ainsi ne jamais franchir pour cette 21e session le cap de simple projet de loi.

• Elections scolaires à Edmonton

La "French Machine" démarre

YVES LAVERTU

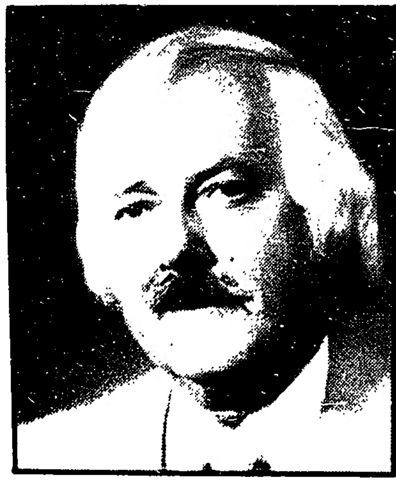
EDMONTON - Les aspirants aux postes de commissaire scolaire à Edmonton pourront prochainement faire savoir à l'électorat francophone de la région où ceux-ci nichent-ils en matière de droits linguistiques.

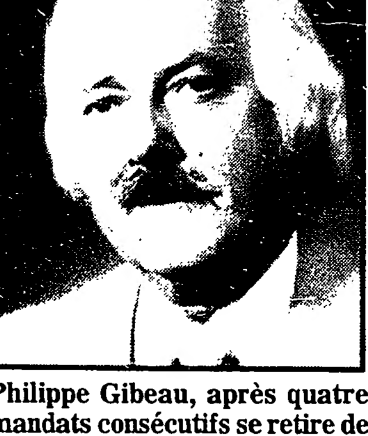
A la veille du scrutin du 20 octobre, l'occasion pour afficher leurs couleurs prendra sans doute l'allure d'une entreprise de séduction. Il s'agira à ce moment de s'assurer de votes d'un électorat dont certaines franges sont de plus en plus sensibles à la question scolaire.

À la Société des parents pour les écoles francophones à Edmonton, un sous-comité a été mis sur pied spécialement pour ces élections.

Présidé par M. Henri Breault, ce comité de stratégie et de sensibilisation politique se réunit régulièrement depuis la fin du mois d'août. L'objectif est double. Il s'agit de sensibiliser les candidats à l'enjeu de l'école française tout en informant l'électorat sur les positions de ces derniers.

Le 22 septembre, jour de clôture des mises en candidatures, l'ensemble des aspirants aux postes de commissaire recevront un questionnaire sur l'école française qu'on dit assez engageant. Une semaine plus tard, les résultats du sondage seront publiés dans le FRANCO.





Philippe Gibeau, après quatre mandats consécutifs se retire de la course.

Au début du mois d'octobre, le débat sera porté sur la place publique. Réuni à l'école Maurice Lavallée, le public francophone pourra, à la lumière des résultats du sondage, questionner directement les candidats.

Pour ce forum, une autorité franco-ontarienne dans le domaine scolaire, Mme Jeannine Séguin sera présentée.

Lorsqu'on lui demande si ce branle-bas automnal n'est pas la caractéristique d'une machine électorale, M. Breault se défend bien de voir dans les activités de son comité les marques d'une quelconque organisation électorale.

Celui-ci admet cependant que les pressions qui seront indirectement exercées sur les candidats lors du forum agiront sans doute comme le ferait une force politique.

• *Elections scolaires à Bonnyville*

Vincent, Coulombe et Tellier se retirent

LIONEL REMILLARD

Il y aura du nouveau sang au sein de la direction des écoles catholiques du Lakeland en novembre prochain.

Charles Vincent, commissaire depuis 24 ans et président du Conseil depuis fév. 78 a décidé de ne plus se présenter. "J'ai fait ma part, j'en suis fier et aussi reconnaissant aux gens de Bonnyville pour leur appui et leur compréhension au cours des années."

Joseph Coulombe, le vice-président a aussi décidé de donner sa place à d'autres après 9 ans de sercies. "Notre secteur Grand Centre-Cold Lake a été tout réorganisé, les 2 écoles refaites à neuf, bien équipées, modernes et desservies par des professeurs. Grâce à la bonne entente entre les paroisses, professeurs, parents, et étudiants, et l'excellent leadership de nos administrateurs nous avons maintenant un bon système d'éducation catholique de la maternelle à la 12e année."

Gérald Tellier, pharmacien local a décidé avec beaucoup de regret de se retirer de la course aussi. Gérald avait remplacé le docteur Jean-Paul Bugeaud en février 1978.

A date seule Mme Caroline Joly a décidé de faire son entrée dans l'arène politique scolaire. Plusieurs noms son mentionnés et un groupe de parents est très actif à recruter des candidats. Doris Lapointe, Claude LeBlond, Lionel Rémillard, Tenu Volth, Denis Ducharme et Duglas Chase ont été approchés pour se présenter commissaires à Bonnyville mais aucun n'a confirmé.

Rich Papp et Jean-Claude Lajoie briguerons le suffrage à nouveau.


Jos Coulombe


Lionel Rémillard


Charles Vincent

L'ACFA d'Edmonton déménage

Le 29 septembre 1986, l'ACFA régionale d'Edmonton ouvrira ses portes dans de nouveaux locaux au rez-de-chaussée du 8925-82e avenue. A cet effet, l'exécutif régional vient de signer un bail de location qui lui permettra d'occuper les locaux immédiatement après certains travaux de rénovation.

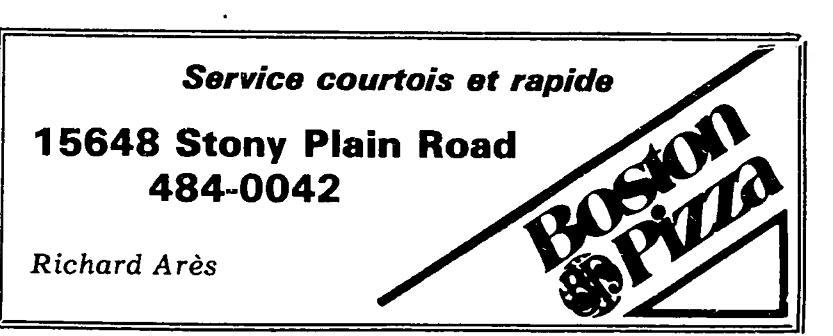
Ce déménagement, quoiqu'inopportun, ne devrait surprendre les francophones d'Edmonton. Plusieurs se souviendront qu'il y a trois ans et demi, la régionale louait un espace à Strathearn pour tenter l'expérience d'un "Centre de rencontres". Après avoir investi plus de $10,000.00 en général, le Centre demeura vide. L'expérience de trois ans s'étant avéré un échec, l'exécutif actuel décida, qu'il valait mieux aménager dans des locaux plus fonctionnels pour les employé(e)s (permanents et contractuels).

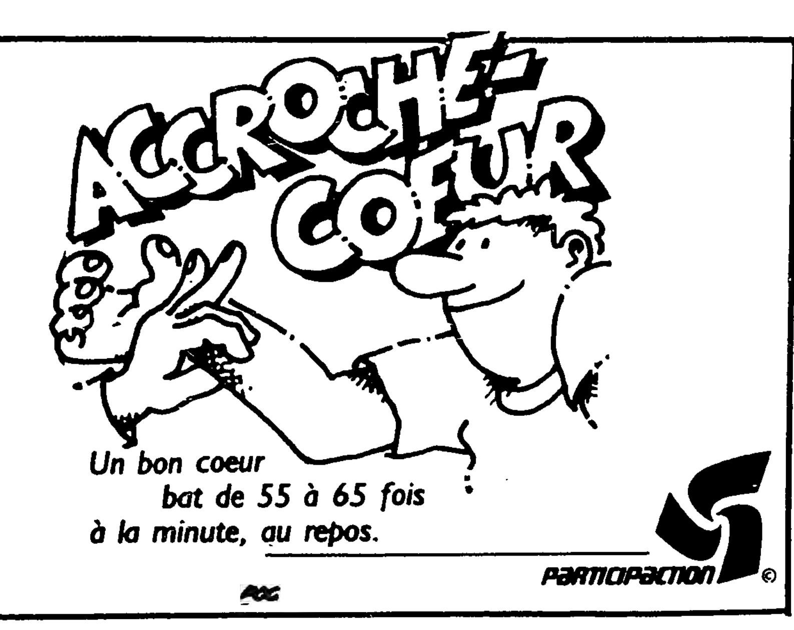
Le choix du nouveau local ne fut pas difficile. L'édifice sur l'avenue Whyte est non-officiellement consacré aux organismes francophones depuis près de 8 ans. Au début, CARDA, le Conseil Albertain de la Coopération et l'Alliance Chorale y logeaient. Ensuite vint les Scouts et Guides, Francophonie Jeunesse et quelques maisons de services francophones. Maintenant, avec l'emménagement des nouveaux locataires: l'ACFA régionale, Giron Consultants et Academy Insurance, l'édifice est à 90% loué à des francophones. Ainsi, l'ACFA fait sa part pour regrouper et rendre visible la francophonie d'Edmonton.

Etant donné que l'ACFA régionale d'Edmonton n'a qu'un fond de réserve très limité pour effectuer les rénovations et l'emménagement, elle fait appel aux ami(e)s de l'ACFA pour de l'aide. Une première corvée est prévue pour le 20 septembre afin de peindre et d'effectuer les travaux de rénovations. Une deuxième corvée de **déménagement** aura lieu le 26 septembre. Tous sont les bienvenus à venir donner un coup de pouce.

Entretemps, les employées continueront à vous servir au 9542-87e rue. Elles continueront aussi le travail sur nos dossiers actifs:

- le Salon du Livre de l'ACELF;
- les soupers-causeries des Femmes;
- les rencontres des gens d'affaire;
- l'organisation de la Cabane à Sucre;
- le blitz de renouvellement du membership, etc, etc,.





Francopinion

Editorial

• *L'amendement à la loi scolaire:*

Si peu que c'est moins que l'essentiel

La nouvelle ministre de l'Education, Mme Nancy Betkowski possiblement remplie d'énergie, d'espoir et de rêves de grandeur au début de son mandat, se lance en grand et propose enfin un amendement à la loi scolaire de l'Alberta pour la rendre plus conforme à l'article 23 de la Charte des droits et libertés.

Car, tout le monde sait que la loi scolaire actuelle est anti-constitutionnelle, ne garantissant pas le droit à l'éducation en français pour francophones.

L'amendement de Mme Betkowski vient corriger cette lacune, à première vue, en stipulant qu'un élève a droit, s'il rencontre les critères de l'article 23 de la Charte des droits et libertés, à recevoir son enseignement en français.

Tout est bien dans le meilleur des mondes. Sauf que la ministre a pris soin d'assujettir le tout à **des règlements.**

De fait le numéro 158 du projet de loi commence avec ces mots clés: **Subject to the regulations,...**

Les règlements en question ne sont pas spécifiés encore. Mais les règlements en vigueur présentement parle des pourcentages alloués d'enseignement en français. 100% en 1ère et 2e années, 80% de la 3e à la 12e année, etc. Reste à voir quels seront les nouveaux règlements.

Mais le pire, c'est que l'amendement proposé n'arrive même pas à satisfaire la lettre de la loi constitutionnelle, encore moins l'esprit. Dans l'article 23, il est clairement question "des établissements d'enseignements de la minorité linguistique financés sur les fonds publics." L'amendement de la ministre passe sous silence toute cette question d'institutions scolaires appartenant à la minorité officielle.

L'esprit de la loi (article 23) veut que les minorités officielles jouent un rôle plus prépondérant dans la gestion des écoles désignées francophones. Cela a été confirmé par les décisions de certaines cours, notamment celle de l'Ontario et de Alberta.

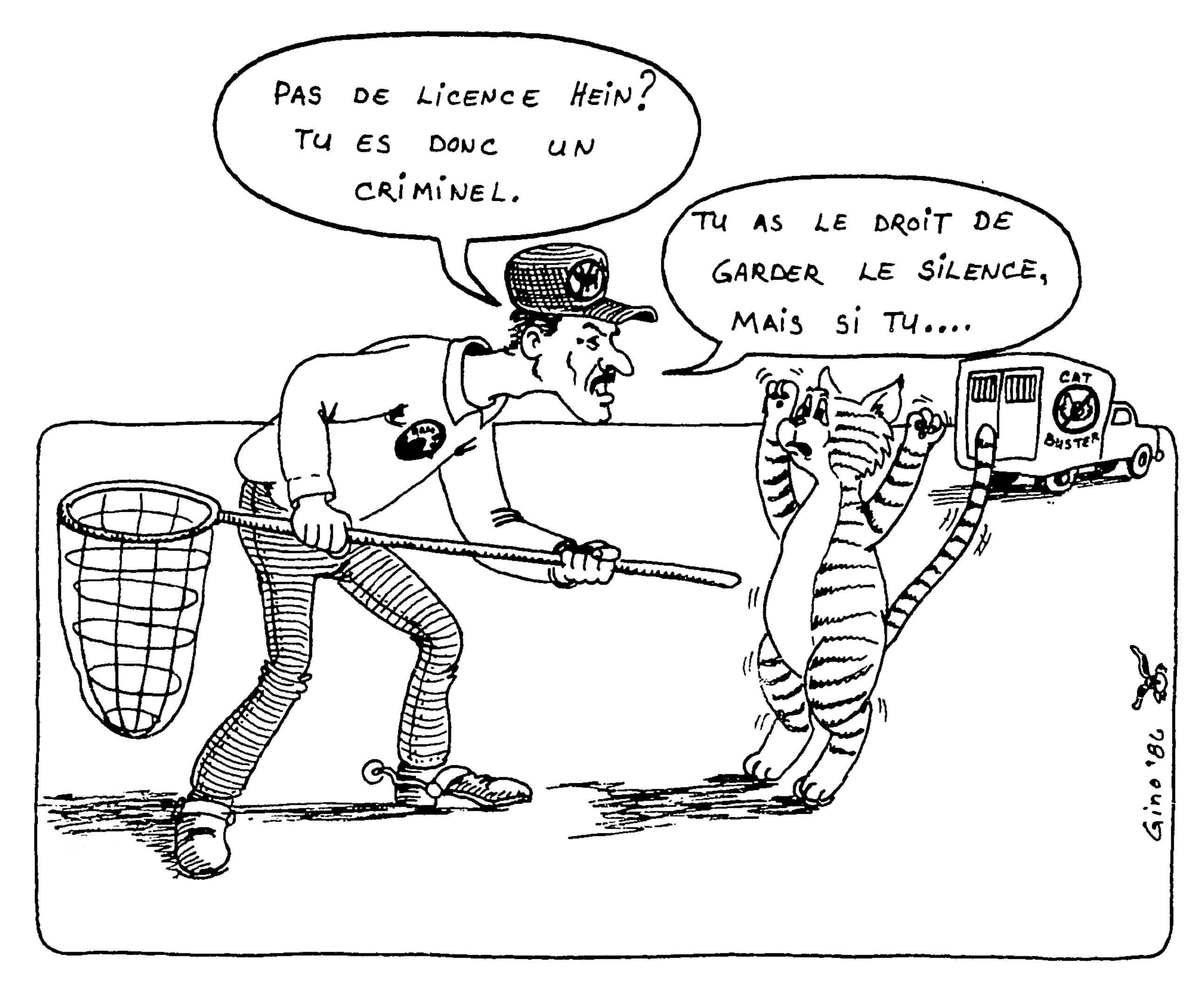
En fin de compte, l'amendement proposé par Mme Betkowski n'ajoute absolument rien. Vu que l'article 23, enchâssé dans la Constitution canadienne, a préséance sur la loi scolaire de l'Alberta, le droit à l'éducation en français pour francophones est déjà acquis.

Ce que la ministre aurait pu faire c'est de recommander des changements substantiels à cette loi scolaire moribonde pour lui souffler vie et accorder aux francophones ce à quoi ils ont droit selon la lettre et l'esprit de l'article 23, ce dont les anglophones au Québec jouissent depuis toujours, soit le droit à leurs propres écoles francophones et le droit à un degré important de gestion.

Cet amendement s'inscrit plutôt dans une stratégie politique de dernière heure à la veille de l'ouverture du procès en appel dans la cause Bugnet. Voilà un gouvernement qui n'agit, en matière de droits linguistiques, que lorsqu'il est bien obligé de le faire, et même là, ne bouge pas plus qu'il ne faut.

PAUL DENIS

Sans commentaire



****

lettres ouvertes

Une barque bien menée ne va pas à la dérive

En commençant ce chapitre sur "La valeur de la femme au foyer" écrit par Mme Lise Rivard de Saskatchewan, je me permets de répondre à sa lettre.

Je l'approuve sincèrement en défendant sa cause.

La grande responsabilité d'un foyer, amène trop souvent de lourdes charges qu'une femme doit, à elle seule débattre pour assumer, tout ce dont elle est l'obligée. Ne mesurant pas ses peines, elle doit prendre les rennes en mains pour braver les obstacles aux exigences quotidiennes.

On oublie par trop, la valeur de la maitresse de maison, qui apporte ses soins vigilants pour le confort de sa famille.

On approuve celles qui travaillent en dehors, sûrement dû au coût de la vie.

N'abolissons pas une mère qui par son assiduité, et pour ne rien omettre se fatigue journellement dans sa tâche. Sans compter que la comptabilité entre en jeu.

Mieux encore, elle élève ses enfants avec tendresse, par son amour maternel pour le plus grand bien des petits.

En agissant ainsi, l'exemple est donné par le respect d'elle-même et pour celui de son entourage.

C'est un cadeau offert en donnant la première éducation au point de vue santé et pour le niveau de l'intelligence.

C'est un départ important pour la formation des jeunes.

Cette dame démontre grandement le besoin de demeurer dans son intérieur, en étant toute dévouée pour les siens.

J'adresse toutes mes félicitations à Mme Rivard.

Fernande Labonté
Morinville-Alberta.



Journal hebdomadaire publié le vendredi au service des francophones de l'Alberta depuis 1928. Les membres de l'Association canadienne-française de l'Alberta sont automatiquement abonnés au journal en payant leur cotisation à l'ACFA.

Éditeur: Paul Denis
Rédacteur en chef — Journaliste: Yves Lavertu
Administration: Sylvie Grégoire
Photo-composition: Hélène Gauthier
Graphiste & montage: Michel Raymond

Toute correspondance doit être adressée à:
Le Journal Franco-Albertain Ltée
#201, 10008 - 109 rue
Edmonton (Alberta) T5J 1M4
Tél.: (403) 423-5672
L'abonnement annuel coûte:
1 ans: 15$ 2 ans: 25$
Enregistré comme courrier de 2e classe #1881

Le Père Roger Prieur prend charge de la paroisse Immaculée Conception

JEAN GAUTHIER

La paroisse Immaculée Conception d'Edmonton a depuis quelques semaines un nouveau prêtre à demi-temps. Il s'agit du Père Roger Prieur O.M.I. Presque quarante ans se sont écoulés depuis l'arrivée du Père Prieur dans l'ouest canadien. Pendant toutes ces années, le Père Prieur a consacré beaucoup d'énergie à ses études, sa vocation religieuse et dans l'enseignement.

Le Père Prieur est né en 1923 dans la paroisse Sainte-Cécile à Montréal. Troisième d'une famille de neuf enfants, le Père Prieur désirait dès sa tendre enfance devenir Oblat de Marie Immaculée. Afin de réaliser ce désir, le Père Prieur dû étudié de nombreuses années d'abord au Québec, ensuite en Ontario puis finalement en Saskatchewan.

Et puis, en 1950, le Père Roger Prieur fut ordonné prêtre en l'église de sa chère paroisse natale de Sainte-Cécile à Montréal.

De 1951 à 1968, le Père Prieur enseigna au Collège de Falher et fonda une chorale; "Les amis de la chanson".

De 1968 à 1975, le Père Prieur se vit confier la direction d'une paroisse anglophone Spirit River, dans la région de Rivière-la-Paix. De 1975 à 1976, le Père Prieur retourna aux études à l'Université de Louvain en Belgique. Lors de cette année, il approfondit ses connaissances en études bibliques.

En 1976, le Père Prieur reprit son bâton de pélerin en direction de Girouxville. Il y demeura dix ans.

Au début de l'été le Supérieur Provincial des Oblats demanda au Père Prieur s'il voudrait bien occuper deux fonctions à Edmonton; l'une étant prédicateur de retraite et l'autre responsable de la Maison Oblate Nicodème. Cette maison abrite six étudiants, cinq anglophones et un francophone se destinant à la vie oblate. Le Père Prieur accepta les deux fonctions. Une troisième fonction lui fut proposé par le Supérieur Provincial des Oblats. Cette-ci consistait en la direction de la paroisse Immaculée Conception à titre de prêtre à demi-temps. Le Père Prieur accepta cette troisième fonction. Depuis son arrivée à Immaculée Conception, le Père Prieur se dit "frappé par la qualité de la liturgie dans la paroisse". Désireux "de bâtir une belle communauté chrétienne vivante", le Père Prieur croit que la paroisse Immaculée Conception a "tous les éléments pour cela".

Avec toute l'expérience qu'a le Père Prieur, les paroissiens de l'Immaculée Conception sauront s'enrichir de la présence de leur nouveau pasteur, même si à mi-temps. Bienvenue à Edmonton et bonne chance Père Prieur.



Le Père Roger Prieur

******

Morinville respecte l'action de grâce

Quand les épis dorés par la nature, ondulent sous une brise légère, un récolte fructueuse donne un espoir d'abondance.

Le soleil ami fidèle au rendez-vous, un peu jalousée par les nuages qui le voilent trop souvent, souffle sur ses ennemis, mais ne réussit pas toujours.

La végétation apeurée se redresse droite et volontaire.

Les cultivateurs soucieux, qui au début du printemps sèment leurs champs,ne sont pas souvent épargnés.

La nature fait bien les choses dit-on, mais le résultat est quelques fois loin d'être satisfaisant.

La grêle ravageuse aidée par la force du vent, anéanti toutes les cultures prometteuses. La sécheresse prolongée occasionne des dégâts.

Cependant les mois d'automne approchent et ne donnent aucun repis; le travail accéléré redouble.

Quoi qu'il en soit: vénérer le Tout-Puissant, par l'action de grâce, reflête la gratitude d'une pensée profonde et divine.

Fernande Labonté

Un Café Chantant... Dansant... Poétisant...

MIREILLE PRÉVOST

Vous y étiez aussi... je vous y ai vu rire, chanter et applaudir! Et oui, c'est le vendredi 12 septembre 1986 à 20h30 qu'avait lieu une autre édition du Café Chantant, sous le toit de la Boîte à Popicos. Pendant plus de trois heures, un public bien vivant a accueilli un éventail éclectique d'artistes amateurs, tous ambassadeurs de la francophonie. Acadiens, Franco-Albertains ou Québécois, ils ont su créer cette ambiance chaleureuse canadienne-française que nous aimons tant. Cette soirée était organisée par le groupe des Jeune Entrepreneurs Francophones d'Edmonton.

Le maître de cérémonie Gilles Denis alias "Monsieur Perron" nous a présenté chaque numéro dans un langage aussi coloré que son costume. Vêtu tel un ancien Canadien, il nous a ramené plus d'une fois trois cents ans en arrière, à la colonisation.

Nanti de sa guitare, de son harmonica, de ses cueillères et de son "gigueux de bois", Jacques St-Onge a su réchauffer l'atmosphère de la salle par ses rythmes endiablés qui nous rappelaient les veillées du bon vieux temps. C'est d'ailleurs comme si nous y étions puisque chacun de nous pouvait participer activement.

Des chanteurs. des chanteuses, inspirés par les grands noms de la chanson française nous ont transportés l'espace de quelques instants vers les Vieux-Pays.

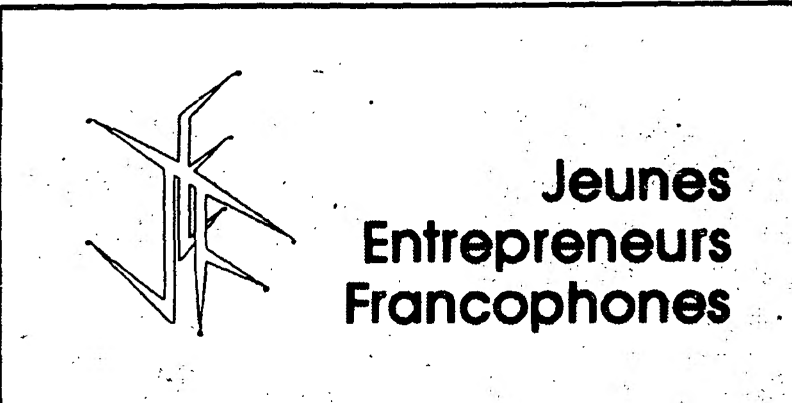
Malgré une assemblée tumultueuse, Jean Gauthier a partagé avec nous quelques lignes de sa poésie émouvante.

Quelques ensembles musicaux se sont également partagé la vedette. Soulignons entre autres la performance exceptionnelle du groupe Momarlou composé de Louise Giroux, Monique Raymond et Richard Marck. Leurs chansons, bien choisies pour la circonstance, ont été chaudement appréciées.

Encore une fois, la troupe de danse folklorique La Girandole nous a divertis en nous présentant quelques sauteries issues du patrimoine canadien-français.

Cette soirée se termina gaiement autour d'un goûter après lequel nous sommes sans doute tous repartis à la maison en chantonnant, en sautillant, en se remémorant les moments exaltants de ce Café Chantant.

Pour chacun, ce fut enrichissant, j'en suis sûre! Le spectateur de ce jour serait-il la vedette du prochain Café Chantant? Alors, à l'année prochaine... dans les coulisses peut-être..



- *Fort McMurray*

C'est le départ

Encore une fois, il faut se résigner, l'été chose du passé. Par contre, la vie ne s'arrête pas pour autant, surtout la vie en français à Fort McMurray. Les différents représentants des comités se sont réunis lundi le 8 septembre pour annoncer et discuter des projets qui marqueront la rentrée d'automne.

Évidemment ces projets n'auront de sens que dans la mesure où les francophones y répondront massivement. Les activités qui sont mises en place ont toutes un but commun; donner la possibilité aux francophones de Fort McMurray de vire le plus possible dans leur langue maternelle.

Plusieurs projets verront le jour au cours des prochaines semaines et si l'envie d'y participer vous prend, n'hésitez surtout pas à venir nous rejoindre, d'ailleurs nous comptons sur la présence de tous et chacun.

Votre participation est non seulement souhaitable, elle devient essentielle si l'on veut faire de l'ACFA une association vivante et dynamique. Si vous désirez vous impliquer davantage, sachez que vous serez toujours les bienvenus (es). En devenant bénévole à l'ACFA vous agrandirez le cercle déjà important de tous ceux qui ont choisi de se donner les moyens de vivre en français. Le portes sont ouvertes et chacun pourra y trouver sa place. Pour en savoir davantage lisez toujours votre Franco et passez faire un tour au CARREFOUR

A ne pas manquer cet automne:
- Ligue de Wally ball;
- Pré-maternelle "Pomme d'Api";
- Cassettes vidéo en français (VHS);
- Brunch francophone (28 septembre);
- Messe française.

Nous tenons à remercier tous nos amis et voisins pour leur aide généreuse et leur chaleureuse sympathie aux jours difficiles de deuil pour notre fils et frère François

La famille Gilbert & Marie Beaupré

Livret gratuit pour automobilistes économes

Le guide des économies au volant, livret d'Énergie, Mines et Ressources Canada, vous propose diverses manières de diminuer la consommation d'essence de votre voiture et d'en allonger la durée.

Depuis 1978, *Le guide des économies au volant* a offert à des milliers de Canadiens des conseils simples sur l'achat, la conduite et l'entretien des véhicules neufs et sur les façons d'économiser argent et énergie.

Le livret explique comment de meilleures habitudes de conduite et un entretien périodique raisonnable peuvent se traduire par des économies appréciables pour l'automobiliste.

Par exemple, savez-vous qu'en plus d'être dangereux, un pneu qui manque d'air s'use plus vite et vous fait gaspiller du carburant? D'après le livret, il faut vérifier la pression des pneus au moins deux fois par mois, avant de se mettre en route: ils devraient être gonflés à la pression indiquée dans le manuel du propriétaire. Cette simple précaution peut à elle seule vous faire réduire votre consommation de carburant de 4 %.

Pour économiser l'essence, on recommande également de changer les pneus d'hiver au début du printemps et d'utiliser des pneus à carcasse radiale plutôt que des pneus à nappes croisées.

Vous pouvez aussi faire des économies en faisant usage du système de ventilation passive de la voiture plutôt que de baisser les glaces ou d'utiliser le climatiseur.

L'emploi du climatiseur dans une circulation où on doit effectuer de nombreux arrêts augmente la consommation de carburant de 8 à 12 %, selon le Guide. De plus, le climatiseur affecte la consommation même lorsqu'il n'est pas en marche, du seul fait de son poids.

Vous pouvez encore réduire la consommation d'essence en planifiant vos déplacements: il est souvent possible de faire plusieurs courses à l'occasion d'une même sortie. (On estime que les parcours de moins de 8 km comptent pour 30 % de la consommation.) Et pourquoi ne pas partager avec d'autres les déplacements et les frais? Le covoiturage réduit la consommation d'essence, la circulation et la pollution.

L'automobiliste bien organisé a aussi plus de temps pour se rendre à destination. Il n'a pas besoin de faire d'excès de vitesse, d'accélérer précipitamment ou de freiner brusquement, pratiques qui augmentent la consommation de carburant et l'usure de la voiture.

Il y a d'autres façons d'économiser essence et argent: respecter la vitesse limite, accélérer graduellement mais avec décision quand vous vous insérez dans la circulation, éviter les départs et les arrêts soudains et prévoir les mouvements de circulation.

Le meilleur conseil du livret: ne conduisez qu'en cas de besoin réel. Il y a d'autres façons excellentes de se rendre à destination: la marche, le vélo ou le transport en commun. Même si votre voiture vous est indispensable, rien ne vous empêche de l'utiliser de manière efficace.

Énergie, Mines et Ressources Canada offre également au public *Le calculateur des économies au volant*. Facile à utiliser, il comporte un registre où l'on peut inscrire les distances parcourues et les achats d'essence.

Le nouveau *Guide des économies au volant* sera disponible à compter de septembre 1986. Pour obtenir un exemplaire gratuit, écrire à Direction des communications, Énergie, Mines et Ressources Canada, 8e étage, 580, rue Booth, OTTAWA (Ontario) K1A 0E4.

Les dix commandements de la conduite automobile

1. Gonflez vos pneus à la pression maximum recommandée.
2. Vérifiez la pression de vos pneus au moins deux fois par mois.
3. Assurez-vous que votre moteur est toujours en bon état.
4. Plutôt que de voyager seul, pratiquez le covoiturage.
5. Respectez les limites de vitesse (la majorité des véhicules consomment environ 10 % moins de carburant lorsqu'ils roulent à 90 km/h plutôt qu'à 100 km/h).
6. Servez-vous de la ventilation passive plutôt que de baisser les glaces ou de mettre en marche le climatiseur.
7. Planifiez vos déplacements afin d'éviter les embouteillages.
8. Évitez de faire plusieurs voyages lorsqu'un seul suffit.
9. Anticipez les arrêts et évitez les départs brusques: vous réduirez votre consommation de carburant et l'usure des freins et des pneus.
10. Pour économiser, conduisez de façon prudente et raisonnable.

Énergie Mines et Ressources Canada — Energy, Mines and Resources Canada



Gouvernement de la province de l'Alberta

Vente publique de terrain

L'avis est pour la présente donné que sous les mesures de la Loi sur le Recouvrement des taxes, Alberta Municipal Affairs offrira à vendre, par vente aux enchères, dans le Bureau de Alberta Municipal Affairs, Bureau des Estimations, Edifice provincial, 4004 - 50 avenue, Bonnyville, Alberta le mercredi, 1er octobrte, 1986 à 14h00, les terrains suivants:

District d'améliorations no.18

Pt. of Sec.	Sec.	Twp.	Rge.	M.	Area
N.E.	34	62	1	4	149.49
	(C. of T. 852010530)				
N.W.	25	63	7	4	159.00
	(C. of T. 221-Y-268)				
S.W.	36	63	7	4	153.68
	(C. of T. 221-Y-268)				

Lot	Block	Plan
3	2	7621288
(C. of T. 772185107)		
(C. of T. 812035587)		
(C. of T. 812035586)		

Chaque morceau de terrain sera vendu, moyennant l'approbation du Ministre des Affaires municipales, et chaque vente sera assujettie à la surenchère et aux restrictions et conditions contenues dans le certificat actuel de titre.

Réservant hors de cela toutes mines et tous minéraux.

Les termes et conditions de la vente seront annoncés à la vente, ou sont disponibles chez le soussigné.

Les dégagement est possible avec le paiement des arrérages de taxes et les coûts en tout temps avant la vente.

Daté à Edmonton, Alberta, 16 juillet, 1986.

A.R. Grover
Sous-ministre





Les bûcherons: déjà 130 spectacles à Vancouver



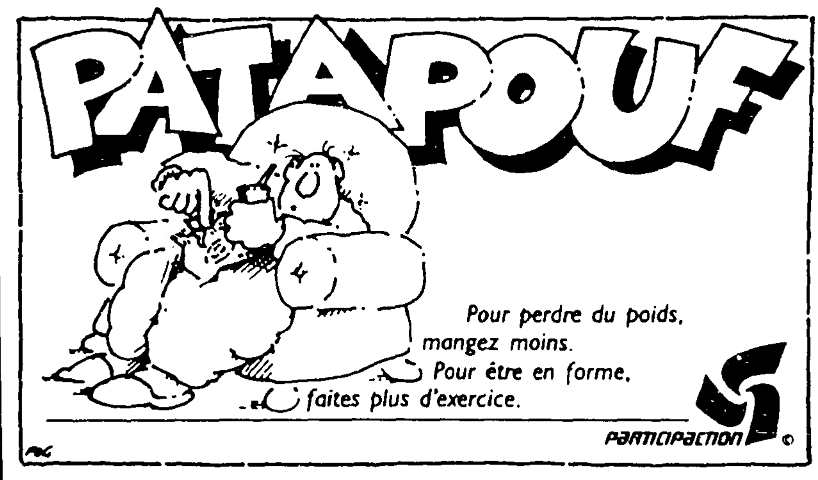
Le spectacle "Les Bûcherons" présenté par Gig-à-Musique bien connu dans l'ouest du pays est très apprécié a l'expo de Vancouver. Gig-à-Musique est le nouveau nom que Gilbert Parent a choisi pour sa compagnie artistique. En effet, lui et sa partenaire Amélia Kaminski, nos dignes représentants de la joie de vivre canadienne-française, voient leur contrat rallongé d'une semaine, cela après déjà six semaines de franc succès. Cela représente plus de 130 spectacles à cette exposition internationale. Dès leur retour, ils s'envoleront pour une tournée dans les Territoires du Nord-ouest.

Ceux qui sont intéressés à en savoir plus long sur ce spectacle ou sur Gig-à-Muslique n'hésitez pas à communiquer au 450-4051

◆◆



Deux cent personnes se sont réunies dernièrement pour s'amuser lors d'une épluchette de blé d'Inde à l'invitation de l'ACFA de Bonnyville.





Controverse

(suite de la page 1)

N'ayant pas reçu de réaction officielle de Mgr Roy (qui devait agir dans l'idée de l'ACFA comme porte-parole des évêques de l'Alberta), l'association décidait au début de juin de publier dans les pages du Franco le "Mémoire" aux évêques". L'association agissait à ce moment sans savoir qu'il n'existe pas au niveau de l'Alberta de corps provincial formel regroupant l'ensemble des évêques albertains. Par conséquent Mgr Roy ne pouvait être mandaté officiellement pour être leur porte-parole.

Le son de cloche de l'évêque qui décidait de se prononcer en son nom personnel dans le FRANCO du 25 juillet devait alors semer l'amertume et la consternation chez les dirigeants francophones.

Le 24 août, à l'invitation du prélat, une délégation de l'ACFA se rendait à Legal pour un tête-à-tête avec l'évêque. Les responsables lui font part alors directement de leurs préoccupations quant aux services religieux en français souvent déficients dans les paroisses et diocèses albertains.

Tout en encourageant leurs démarches pour la reconnaissance des droits des Franco-Albertains, l'évêque de St-Paul opte alors plutôt pour le statu quo quant à son engagement vis-à-vis l'assimilation des paroisses. Mgr Roy invoque à nouveau la responsabilité des laïcs dans ce domaine.

L'ACFA est à ce moment en butte à un différend avec l'évêque sur le fait par exemple que ce dernier n'accepterait jamais qu'on divise les paroisses en deux, l'une française l'autre anglaise.

Entre temps et depuis la rencontre de Legal, une correspondance entre l'ACFA et différents évêques et personnalités à travers le Canada a démarré. De plus, on espère du côté de l'organisme francophone rencontrer au mois de décembre prochain l'ensemble des évêques de l'Alberta pour mettre la question sur le tapis lors de leur rencontre informelle.

La polémique qui oppose l'évêque de St-Paul a débordé depuis ce simple cadre. A plusieurs endroits en Alberta, membres du clergé et laïcs ont pris l'occasion de ce débat pour *prendre eux-même position*. Et l'unanimité est loin d'être faite! M. L'abbé Henri-Paul Lyonnais tout nouvellement nommé à la charge de la paroisse St-Joachim à Edmonton représente bien le courant important de membres du clergé franco-albertain sympathiques et d'accord avec la position adoptée par Mgr Roy. Celui-ci croit que le clergé doit se "retirer de la question du bilinguisme".

Par ailleurs, sans commenter d'une façon ou d'une autre la position de l'évêque de St-Paul, Mgr Fernand Croteau de Morinville affirme: "C'est moi dans ma paroisse qui décide de la question de la langue". Par la force des choses, celui-ci dit assumer le leadership pour répondre aux besoins en français de certains de ses paroissiens. "Si je ne le fais pas, ça va être la chicane!" confie-t-il. Celui-ci admet cependant que ce ne sont pas tous les prêtres canadiens-français qui sont prêts à adopter cette attitude.

Autre membre du clergé, un enseignant, le Père Ubald Duchesneau pense que tout le débat actuel doit maintenant se faire au niveau théologique. Le religieux fait valoir que l'accent n'a pas assez été mis sur le principe théologique de l'inculturation de la foi. En d'autres termes, celui-ci estime que l'Eglise et l'ensemble de la communauté chrétienne ont une responsabilité évidente à jouer au plan culturel et linguistique lorsqu'il s'agit de célébrer la foi par la liturgie, les homélies, la prière etc.

Bousculades

(suite de la page 1)

tains élèves à l'école Maurice Lavallée *a semé* la confusion sur l'avenir du projet initial.

Le 5 septemre, le surintendant régional M. Mel Klotz rencontrait le directeur de l'école M. Léonard Rousseau pour lui demander qu'on regroupe tout de suite les élèves selon l'ethnicité.

L'opération pour reclasser certains élèves alors que l'année scolaire est déjà entamée et que les classes sont déjà formées devait débuter cette semaine.

En filigrane à ces bousculades à la sauvette, il faut noter la tenue dans quelques jours du procès en appel dans la cas Bugnet à Edmonton sur les droits scolaires des Franco-Albertains.

Selon une source sûre, puisque dans sa plaidoierie, le Gouvernement affirme qu'il existe une école secondaire française à Edmonton. Il fallait que la réalité se conforme au plus tôt à cette affirmation.

Au Gouvernement, on aurait alors penser se servir du levier des fonds attendus pour forcer la commission à activer sans délai la francisation de l'école.

Rappelons que ces fonds ne viennent pas en réalité du ministère albertain de l'Education. Ceux-ci proviennent d'un programme spécial fédéral destiné aux projets en éducation pour les francophones uniquement.

Cependant, le gouvernement provincial agit comme intermédiaire entre la commission scolaire qui fait une demande et les responsables à Ottawa. Les demandeurs doivent s'engager pour leur part à investir 50% des sommes pour réaliser le projet. Ces sommes avant de parvenir à leur destinataire doivent cependant transiter par le provincial qui peut stopper à tout moment l'arrivée des chèques.

Bonnyville 10 ans plus tard

Au moment où l'ACFA de Bonnyville s'interroge sur l'avenir du Centre culturel et au moment où le budget ne permet plus de conserver le centre ouvert que pour un autre mois et que la population doit réagir par rapport à la nouvelle politique locale de l'enseignement nous avons cru bon de réfléchir sur ces questions en publiant des extraits du rapport de 1976 intitulé "Bonnyville en question".

- Lionel Remillard

Au printemps 1975 les membres du Conseil régional de l'A.C.F.A. de Bonnyville s'interrogeaient sur la priorité des activités de l'Association. D'une part, on a suggéré un camp d'été pour jeunes et d'autre part on a dit de simplement maintenir les activités déjà en marche. Afin de vraiment connaître les besoins de la population, l'idée d'un sondage a été mentionnée. Certains membres du Conseil régional avaient entendu parler d'un projet communautaire subventionné par le Secrétariat d'État. L'agent de liaison avait alors été invité à Bonnyville.

À la suite de sa visite, et sur présentation au Conseil général, la responsabilité du projet a été confiée à Donald Cyr appuyé par Jean-Claude Lajoie.

Avec l'aide de Henri Lemire la formule de demande de participation au programme du Service communautaire étudiant a été envoyée au Secrétariat d'État. C'est ainsi que le 20 mai, le comité culturel de l'A.C.F.A. régionale de Bonnyville a appris l'acceptation du projet tel que proposé.

Par ce projet l'A.C.F.A. régionale se donnait les objectifs suivants:

1. remettre en question le rôle de l'Association.
2. permettre à des étudiants de s'impliquer au sein de l'Association et participer à son changement et à son épanouissement.
3. connaître et répondre aux besoins économiques, sociaux, culturels et éducatifs des francophones de la régionale de Bonnyville.
4. augmenter le bénévolat et la participation au sein de l'Association.
5. apprendre à reconnaître et à utiliser les ressources humaines et autres de la région.
6. faire connaître l'Association et ses comités dans la région de Bonnyville.

Le comité du projet était composé des membres suivants: Henri Lemire, René Dallaire, Jean-Claude Lajoie (animateur), Simon Dallaire et Donald Cyr (responsable).

Finalement les enquêteurs on réussi à interviewer 483 personnes, soit 48% de la population francophone. Les répondants se regroupent en 264 familles sur les 445 foyers existants à Bonnyville (406), La Corey (53) Fort Kent (24) et touchant tous les niveaux d'âge, 15 à 70 ans, et toutes les professions existantes dans la région.

Les données indiquent une diminution, avec le temps, de l'usage du français au sein de la population locale de souche française et un affaiblissement de la position du français dans la communauté. Cette constatation n'a rien de surprenant; elle a souvent été faite. Mais les données indiquent aussi que l'usage du français à la maison, bien qu'il soit une condition nécessaire à la conservation de la langue et de la culture françaises, n'est point suffisant pour l'assurer. Il est difficile, d'ailleurs, de voir comment une langue et une culture peuvent s'épanouir si elles sont restreintes entre les quatre murs d'une maison. Qui est-ce qui se donnerait la peine d'apprendre et de persister à parler une langue qui n'est d'aucune utilité dans la vie sociale, économique et culturelle de la communauté?

C'est l'usage du français dans la communauté auquel il faut viser, et que l'usage à la maison reflètera cet usage dans la communauté. La langue française doit apporter quelque chose de plus à la personne qui la parle; il faut viser, non pas à une langue qui se maintient, qui survit et vivote, mais à une langue qui s'épanouit.

Les recommandations sont les suivantes:

1. Domaine de l'éducation:

Que l'A.C.F.A. continue ses efforts, au niveau local, pour augmenter le nombre et la variété des cours offerts en français dans les écoles; et, au niveau provincial, qu'elle continue à faire des pressions auprès du gouvernement pour permettre l'enseignement entièrement en français dans les écoles albertaines, sauf pour les cours d'anglais.

Que l'A.C.F.A. prenne en considération, comme solution ultime, la possibilité d'établir des écoles unilingues françaises.

2. La communauté

Que l'A.C.F.A. encourage, de façon générale, une plus grande présence du français dans la vie communautaire, et plus précisément:

- qu'elle organise et soutienne, directement ou par le truchement des autres organismes francophones, des activités sociales et culturelles en français.
- qu'elle encourage le bilinguisme dans les agences gouvernementales et dans les maisons de commerce.
- que l'A.C.F.A. s'occupe de la promotion du Franco, de la radio et de la télévision française dans les foyers, les écoles et auprès du public en général.
- que l'A.C.F.A. fasse pression pour une meilleure couverture des nouvelles et des activités provinciales et locales francophones de l'Alberta.

Le sondage a révélé que 241 répondants soit 51.6% étaient membres de l'A.C.F.A. et que 34.7% des autres avaient déjà été membres.

- Que l'A.C.F.A. maintienne les services d'animation et de secrétariat.
- Que l'A.C.F.A. ait l'appui de la population pour ouvrir un Centre francophone.
- Que l'A.C.F.A. maintienne et améliore ses activités sportives, culturelles, sociales.

****

Ce rappord est signé: Donald R. Cyr le 20 septembre, 1976. À l'occasion du 10e anniversaire de la publication de "cet appel à la race" demandons-nous ce que les résultats de "Bonnyville en question 1986" seraient?

- *Dans le quartier Bonnie Doon*

Cours de ballet ou de jazz en français

Communiqué: De plus en plus, les francophones choisissent d'élire domidile dans le quartier Bonnie Doon où se trouvent plusieurs institutions importantes dont l'école élémentaire Maurice Lavallée, la paroisse St-Thomas, la Caisse Francalta, la Faculté Saint-Jean, les bureaux de Francophonie Jeunesse de l'Alberta, l'Association des Scouts et guides, l'Alliance chorale Alberta, l'Association canadienne-francaise de l'Alberta régionale d'Edmonton, le Manoir St-Thomas (résidence pour l'âge d'or) et on en passe.

Les services en français augmentent avec la population francophone. Déjà plusieurs activités sportives sont pratiquées en français, par exemple, le hockey, la natation, etc...

. . . .

Ballet/jazz

Voici qu'une nouvelle activité est offerte aux enfants qui s'intéressent au ballet et au jazz.

Maria Bokor, qui fut première soliste de ballet à l'Opéra national de Bucharest, et présentement maîtresse de ballet au Edmonton School of Ballet depuis 6 ans, offre des cours de ballet et/ou de jazz aux enfants de 7 à 17 ans.

Les cours auront lieu les samedis matins (l'heure n'est pas encore choisie) à la Faculté Saint-Jean. Le coût sera de $25.00 par mois.

. . . .

Danse et mouvement

Pour les dames qui désirent conserver leur ligne et leur souplesse, Maria Bokor offre un cours **de mouvement et de danse combinés,** les vendredis matins, à la Faculté Saint-Jean.

Pour toute information concernant le ballet et/ou le jazz, ainsi que le cours de mouvement et de danse, communiquez avec Maria Bokor au 469-6731 entre 9h00 et 11h00, ou entre 21h00 et 22h00.

Paroisses francophones

Messes du dimanche

Immaculée Conception
10830 - 96e rue
Dimanche: 10 h 30

St-Albert
Chapelle Connelly McKinley
9 Muir Drive
Dimanche: 10 h 00

Ste-Anne
16422 - 99A avenue
Dimanche: 11 h 00

St-Thomas d'Aquin
8760 - 84e avenue
Samedi: 19 h
Dimanche: 9 h et 11 h

St-Joachim
9928 - 110e rue
Samedi: 17 h 00
Dimanche: 10 h 30

Ste-Famille à Calgary
1719 - 5e rue s.o.
Samedi: 17 h 00
Dimanche: 10 h 30 et midi





Les bureaux de crédit

La plupart des gens ignorent à quoi servent les bureaux de crédit, et l'apprennent le jour où il sont aux prises avec un problème financier.

Les bureaux de crédit fournissent un historique de votre crédit, ou une liste de faits concernant la façon dont vous vous acquittez de vos dettes.

Cette information leur provient de leurs membres, au nombre desquels les institutions financières, les détaillants et autres prêteurs. Elle est également recueillie à même les dossiers publics tels que les décrets des tribunaux concernant les faillites et les avis aux créanciers publiés dans les journaux.

A titre de consommateur, vous avez le droit de vérifier votre dossier au bureau de crédit. Vous pouvez le faire gratuitement, mais étant donné que les bureaux de crédit sont régis par des lois provinciales, les conditions peuvent varier selon les provinces.

Quand est-ce que vous devriez vérifier votre dossier de crédit? En général, vous le faites si:

- Vous avez des doutes au sujet de votre cote de crédit.
- Votre situation matrimoniale vient de changer. Par exemple, dans certains bureaux votre dossier et celui de votre conjoint(e) se réfèrent l'un à l'autre et les deux peuvent être consultés lorsque le crédit de l'un des conjoints est vérifié.
- Si vous vous séparez, vous voudrez peut-être avoir un dossier totalement séparé.
- On vous refuse du crédit en vous disant que votre cote de crédit n'est pas satisfaisante.
- Vous envisagez de faire une demande pour une ligne de crédit importante, un emprunt hypothécaire par exemple, et vous voulez être sûr que votre dossier est exact et favorable.

Le meilleur moyen de trouver l'adresse du bureau de crédit le plus proche est de consuler l'annuaire téléphonique. Il y a 150 bureaux de crédit à travers le Canada. Si par hasard il n'y en avait pas dans votre ville, tout prêteur important, votre banque par exemple, pourrait vous dire où vous adresser.

Téléphonez ou écrivez pour demander un rendez-vous pour consulter votre dossier.

Si vous y décelez une erreur et que vous en possédez la preuve écrite, le dossier sera corrigé sur le champ. Si vous ne pouvez fournir une preuve écrite de l'erreur, il vous suffira de donner les faits au bureau de crédit. Celui-ci fera enquête et le dossier sera mis à jour lorsque les faits auront été confirmés.

S'il y a erreur et qu'on ne peut en trouver la preuve, l'information inexacte sera retirée du dossier ou on y insérera une note disant que l'information est "contestée", tout dépendant de la province que vous habitez.

Si vous trouvez une erreur dans votre dossier et qu'elle est ensuite corrigée, le bureau devra en aviser les membres qui ont demandé des renseignements à votre sujet au cours des mois précédents (conformément aux lois provinciales).

En règle générale, les bureaux de crédit n'ont pas le droit de conserver des renseignements pendant plus de sept ans. Encore une fois les lois provinciales s'appliquent.

(Pour de plus amples renseignements, écrire à: "Le crédit à bon escient", l'Association des banquiers canadiens, bureau 675, 1981 avenue Collège McGill, Montréal, Québec, H3A 2X2).

Votre compte d'épargne

Chaque fois que vous déposez de l'argent dans votre compte d'épargne, vous jouez un petit rôle dans l'économie canadienne. C'est pourtant un rôle important. Le Canadien moyen épargne plus qu'il ne dépense. Les particuliers sont les principaux fournisseurs de ressources financières pour les autres secteurs de l'économie, et les chiffres montrent que leurs épargnes ont toujours été supérieures à leurs emprunts. Le surplus ainsi accumulé dans les comptes d'épargne est canalisé, par voie du système financier, vers les entreprises et les gouvernements, qui sont des emprunteurs nets.

L'argent déposé dans les banques à charte sert à financer des prêts hypothécaires, personnels et commerciaux, ou à faire l'achat de valeurs mobilières.

Depuis les débuts du siècle dernier, les dépôts constituent la principale forme d'épargne, et les banques à charte en furent dès le départ les principaux bénéficiaires. D'autres institutions de dépôt, tels que les caisses populaires, les compagnies de fiducie, les caisses de crédit et les comptoirs d'épargne de l'état, ont vu le jour plus tard.

L'abolition du plafond sur les taux d'intérêt sur les prêts en 1967 donna aux banques l'occasion de hausser les taux versés aux déposants, et la popularité des dépôts comme instrument d'épargne s'accrut immédiatement, et une vive concurrence s'installa entre les institutions.

Avant la révision de la Loi sur les banques en 1967, plus de 90 pour cent des dépôts des particuliers étaient gardés dans des comptes d'épargne avec privilège de chèques sur lesquels les banques versaient un intérêt de trois pour cent sur un solde minimum, deux fois par année. Le compte d'épargne sans privilège de chèques fut introduit au mois de mai 1967. Il se caractérisait par un taux d'intérêt variable, qui était versé sur un solde mensuel minimum.

Le compte de chèques personnel vint ensuite. Les consommateurs en arrivèrent rapidement à adopter le concept de deux comptes, conservant un solde minimum dans leur compte de chèque pour leurs transactions, et versant le reste dans un compte portant intérêt.

Les consommateurs étant devenus plus conscients des choix disponibles en matière d'épargne et d'investissements, d'autres changements s'imposèrent. Ainsi, pour répondre au désir des Canadiens pour plus de flexibilité et de commodité, les banques introduisirent, dans les années 70, les taux variables et d'autres améliorations. Les innovations en matière de technologie informatique permirent de mettre sur pied les comptes d'épargne à intérêt quotidien.

Les clients peuvent maintenant se prévaloir de comptes de chèques et d'épargne dotés d'un grand nombre de caractéristiques nouvelles introduites au cours des dernières années.

Les clients ont donc à leur disposition une variété d'instruments de dépôt où ils peuvent placer leurs surplus d'argent — collaborant ainsi à la bonne marche de l'économie canadienne.

(Cette chronique a été produite, à titre de service public, par l'Association des banquiers canadiens, 1981 avenue Collège, McGill, Montréal, Québec, H3A 2X2).

Du théâtre français au Collège d'Edmonton, 1964. Photo 3844, collection oblate aux Archives provinciales de l'Alberta.

Depuis le début du siècle le goût du théâtre permet aux francophones de se regrouper. Le Cercle Jeanne d'Arc fondé en 1913, l'une des premières associations culturelles franco-albertaines, a maintenu longtemps l'attrait du théâtre de langue française. Les paroisses et les institutions continuèrent cette tradition théâtrale. Vers les années 60, les efforts des jeunes étudiants et des professeurs du Collège Saint-Jean menèrent à la création du Théâtre Français d'Edmonton.

À l'horaire cette semaine

Samedi 20 septembre

07h30 Le Petit Castor
08h00 Woody le Pic
08h30 Casper
09h00 Les mystérieurses cités
09h30 Candy
10h00 Les aventures de Sherlock Holmes
10h30 L'enfant venu d'ailleurs
11h00 Les héros du samedi
12h00 Univers des sports
13h00 Histoire d'hier et d'aujourd'hui
14h00 Grande fête équestre
15h00 Génies en herbe
15h30 À première vue
16h00 Le téléjournal
16h05 USA: Impact
17h00 Les petits contes cruels
17h30 Baseball des Expos St-Louis vs Expos
20h00 La Semaine parlementaire à Ottawa
21h00 D'hier à demain
22h00 Le Téléjournal
22h20 nouvelles du sport
22h35 politique fédéral
22h55 Télé-sélection: Cinq pour cent de risque

Dimanche 21 septembre

07h30 Démétan
08h00 Pacha
08h30 Casper
09h00 Rémi
09h30 Voyage fantastique de Ty rt Uan
09h45 Récits d'un pèlerin russe
10h00 Le jour du Seigneur
11h00 Economie
11h30 Football canadien: Stampeders vs Tiger
14h00 Grand prix
15h00 Films d'art
15h30 La semaine verte
16h30 Rencontre
17h00 Second regard
18h00 Téléjournal
18h01 Science-réalité
18h30 Moi aussi je parle français
19h00 Paul, Marie et les enfants
19h55 Les Beaux Dimanches: Pierre Lalonde
20h35 Le Téléjournal
21h00 Les Beaux Dimanches:
23h20 Cinéma: Kwaidan

Lundi 22 septembre

10h00 A votre rythme
10h15 You Hou
10h30 Passe-Partout
11h00 La vie secrète des animaux
11h30 Prince Noir
12h00 Première édition
12h05 Fariboles
12h15 Aujourd'hui en France
12h30 Les Belles histoires des pays d'en haut
13h30 Au jour le jour
14h30 Cinéma: Le fou du Labo
16h00 Félix et Ciboulette
16h30 Les Schtroumpfs
17h00 Le vagabond
17h30 Carte d'identité
18h00 L'Alberta ce soir
18h30 Contry Chaud
19h00 Le Clan Campbell
19h30 Poivre et sel
20h00 Le temps d'une Paix
21h00 Le Parc des Braves
21h30 Décibels
22h00 Le Téléjournal
22h26 Le Point
23h00 La météo
23h05 Nouvelle du sport
23h15 Cinéma: a l'Ouest, rien de nouveau.

Mardi 23 septembre

10h00 - 10h30 voir lundi
11h00 La vies secrète des animaux
11h30 L'Ile des rescapés
12h00 - 12h30voir lundi
13h30 Au jour le jour
14h30 Cinéma: Chevalier de Pardaillan
16h00 Félix et Ciboulette
16h30 Minibus
17h00 - 18h00 Voir lundi
19h00 La clé des champs
19h30 L'agent fait le bonheur
20h00 Lance et compte
21h00 Dallas
22h00 - 23h05 voir lundi
23h15 Cinéma: Artistes et modèles

Mercredi 24 septembre

10h00 - 11h00 voir mardi
11h30 L'Arche mobile
12h00 - 13h30 voir lundi
13h30 Au our le jour
14h30 Le temps de vivre
15h30 Félix et Ciboulette
16h30 Au jeu
17h00 - 18h00 voir lundi
18h30 La terre de mille colères
19h00 Baseball des Expos: Pirates vs Expos
21h30 Les grands maître de l'animation
22h00 - 23h05 voir lundi
22h45 Cinéma: Le dernier regarde de l'aigle

Jeudi 25 septembre

10h00 - 11h00 voir mardi
11h30 La vallée secrète
12h00 - 13h30 voir lundi
13h30 Au jour le jour
14h30 Cinéma: Lequel est le vrai
16h00 Félix et Ciboulette
16h30 Traboulidon
17h00 - 18h00 voir lundi
19h00 Manon
19h30 Les grand films Opération clace verte
21h30 Ici Radio-Canada
22h00 - 23h05 voir lundi
23h15 Cinéma: Sous le signe de Monté Cristo

Vendredi 26 septembre

10h00 - 11h00 voir mardi
11h30 Légendes du monde
12h00 - 13h30 Voir mardi
14h30 Cinéma: Je suis timide mais je me soigne
16h00 Félix et Ciboulette
16h30 Les Schtroumpfs
17h00 - 18h00 voir mardi
18h30 Duo du clocher
19h00 A plein temps
19h30 Le monde merveilleux de Disney
20h30 Série-plus
21h30 Contrechamp
22h00 - 23h05 voir mardi
23h15 Cinéma: New York, New York

Aux Beaux dimanches
à 19h30

Le 21 septembre à 19h30, l'animateur de «Superstar», Jacques Boulanger, recevra **Pierre Lalonde**, depuis 25 ans l'un des artistes les plus populaires du monde de la télévision et des variétés au Québec. Celui-ci évoquera les plus beaux souvenirs de sa carrière et les grands moments de sa vie.

Par ailleurs, Pierre Lalonde parlera de sa nouvelle émission «Star d'un soir» qui sera diffusée les mercredis à 19h00 à compter du 8 octobre. Il nous offrira aussi quelques-uns de ses plus grands succès et des chansons récentes.

À Contrechamp
vendredi le 26 septembre à 21h30

Les Faux-monnayeurs

Vous découvrirez les rouages d'un monde mystérieux alors que la magazine **Contrechamp** dévoilera plusieurs aspects de la lutte sophostiquée que se livrent les faux-monnayeurs et les spécialistes de la Banque du Canada et de la Gendarmerie royale.

Et Au Café Show

Il y a toujours le concours qui se poursuit jusqu'au 26 septembre. Soyez à l'écoute de 7h08 à 8h30 pour en savoir plus long sur ce concours radiophonique.



À la télévision de Radio-Canada Alberta

Maison Radio-Canada - 8861 - 75e rue, Edmonton - Tél (403) 469-2321

Les agriculteurs seront aidés à se réorienter

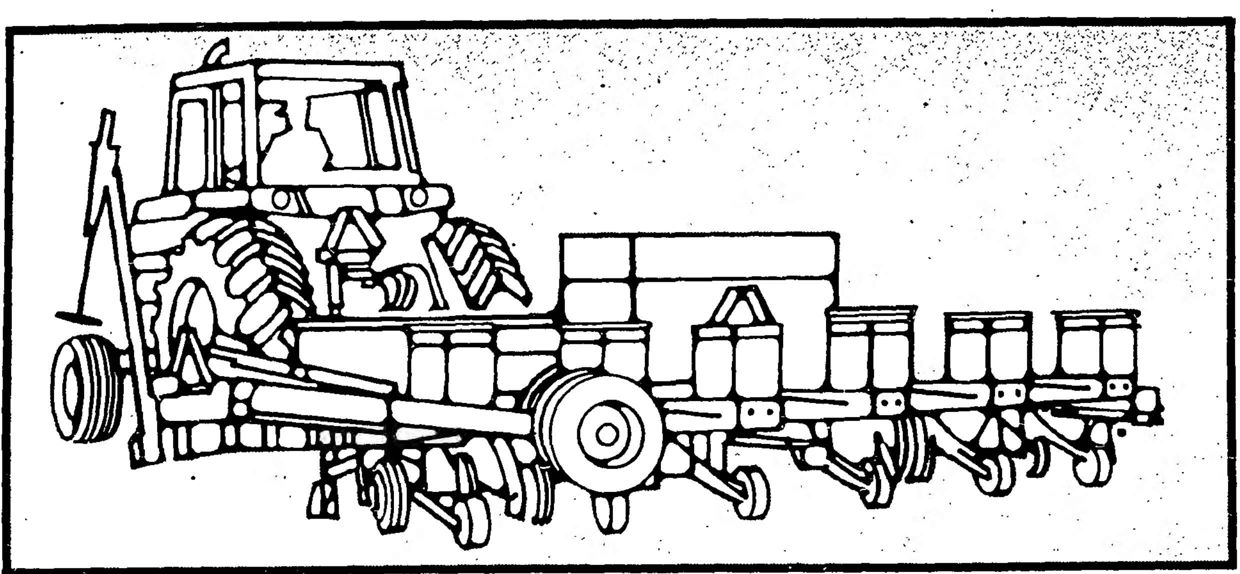
Les familles agricoles contraintes d'abandonner la ferme en raison de difficultés financières pourront profiter du nouveau Programme canadien de réorientation des agriculteurs (PCRA).

Doté d'un budget de 46,6 millions de dollars, le programme offrira aux familles admissibles une aide financière ainsi que des services d'orientation et de formation professionnelle. Les agriculteurs et agricultrices, qui ont travaillé à leur propre compte, n'ont généralement pas été admissibles, par le passé, à ce type d'aide du gouvernement fédéral.

En annonçant les détails de ce programme d'aide, le ministre de l'Agriculture, M. John Wise, et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, M. Benoît Bouchard, ont souligné qu'ils tiennent à poser un geste concret pour venir en aide à tous ceux et celles qui doivent se réorienter.

Les deux ministres ont reconnu que l'agriculture représente à la fois une source d'emploi et un mode de vie. Le PCRA se veut un moyen de faciliter la réorientation devenue nécessaire pour plusieurs.

"Un nombre considérable d'agriculteurs et d'agricultrices canadiens sont aux prises avec de sérieuses difficultés financières. Le gouvenement fédéral continuera de les soutenir par ses divers programmes. Toutefois, il est indéniable que certains d'entre eux ne pourront continuer à exploiter leur ferme, malgré l'aide offerte. Il y en a qui ont déjà dû abandonner l'agriculture; d'autres devront s'y résoudre tôt ou tard", à expliqué M. Wise.



Pour sa part, M. Bouchard a indiqué que la nouvelle mesure "rendrait la réorientation des familles agricoles qui doivent quitter l'agriculture moins pénible en améliorant leurs chances de trouver un autre emploi et de mettre sur pied une nouvelle entreprise."

Le programme comporte divers éléments. Il fournit notamment, pendant la période de réorientation, un appui financier pour contribuer à payer les frais de subsistance. Il permet aussi, le cas échéant, d'obtenir de l'aide pour la formation, la recherche d'un emploi et la réinstallation. En outre, une subvention de départ est prévue pour ceux et celles qui désirent mettre sur pied une nouvelle entreprise non agricole. Des conseils d'ordre professionnels et personnels sont aussi offerts. Enfin, un élément du programme permettra d'inciter les employeurs à embaucher les personnes admissibles éprouvant de la difficulté à trouver un emploi.

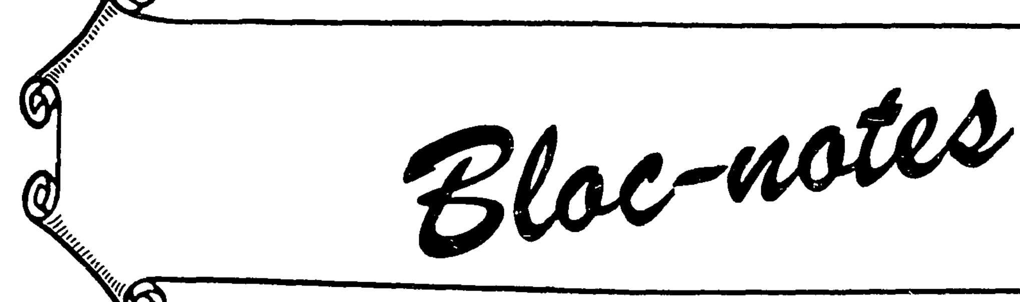
Les agriculteurs et agricultrices ayant abandonné leur exploitation entre le 26 février et le 1er septembre 1986 devront présenter leur demande d'aide avant le 1er mars 1987. Ceux et celles qui abandonneront après le 1er septembre 1986 devront présenter leur demande dans les six mois suivant la date d'abandon ou, encore, abandonner leur entreprise dans les trois mois suivant la date de la demande d'aide.

Prière

Prière au St-Esprit

St-Esprit, Toi qui éclaircis tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, Toi qui me donnes le don divin de pardonner et d'oublier le mal qu'on me fait, et qui es avec moi dans tous les instants de ma vie, je veux pendant ce court dialogue Te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de Toi à jamais, même malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec Toi dans la gloire éternelle. Merci de Ta miséricorde, envers moi et les miens. (La personne devra dire cette prière pendant trois jours de suite. Après les 3 jours, la grâce demandée sera obtenue, même si cela pourrait paraître difficile. Faire publier aussitôt que la grâce a été obtenue. Au bas, mettre les initiales de la personne exaucée).

J.M.J.







GARDE D'ENFANTS: Je serait prête à garder chez-moi enfants de 2 à 5 ans tout proche de l'école Lavallée. Composez le 455-8587

SERVICE DE DACTYLO: pour tous vos services de dactylographie en français ou en anglais, composez le 459-0234.

APPARTEMENT à partager 10529 - 93e rue #102. Communiquez avec Marc: 426-7693

À VENDRE: 3 meubles de salon, 1 divan-lit, 2 fauteuils, 2 lampes, ensemble de chambre à coucher (style colonial-espagnol). Tél: 469-4988

UNE MACHINE À ÉCRIRE ÉLECTRIQUE Smith Corona touches françaises, comme neuve, $350 ou meilleure offre. Composez 438-6094 après 18h00 ou laissez un message sur le répondeur.

MOTOCYCLETTE à vendre Honda Nighthawk, 550 cc; '83 très bonne condition; Plusieurs accessoires; $2200. Agathe au 465-6332.



Scouts et guides: Salut les jeunes! Si tu as entre 7 et 14 ans et tu veux du plaisir et bien t'amuser, joins-toi à nous. Viens nous voir avec tes parents le 18 septembre à 7H30 au sous-sol de l'église Saint-Famille.

S.O.S. Besoin d'animateurs (trices), formation nécessaire disponible Contactez Lorraine: 272-9278 ou Guy: 248-8517

AVON, Si vous désirez des brochures AVON (français-anglais) ou des produits Avon, contactez Richard au 275-0722

Disponible pour garder des enfants à la semaine ou faire du ménage. Contactez Maryse au 295-3115

VILLA JEAN TOUPIN Si vous avez 65 ans et plus et désirez demeurer près de toutes commodités, faites votre demande dès maintenant à la Villa Jean Toupin au 228-4095

A VENDRE 1 divan $200. Contactez Claudette au 282-4708

Recherche gardienne pour mes 2 fils de 2 1/2 et 1 ans pour septembre à la semaine de 8h à 15h environ, chez vous ou chez moi dans le sud-ouest. Contactez Ginette: 252-2150 après 14h00

LA SOCIÉTÉ POMMES DE REINETTE (garderie) située dans les locaux de l'école francophone Ste-Anne, accueille les enfants d'âge pré-scolaire à partir de 3 ans. Assure la garde après l'école des 6-12 ans. La Société Pommes de Reinette (garderie) est une société à but non-lucratif, gérée par un conseil de parents.

CHAMBRE À LOUER $300.00 tout compris (nourriture, électricité...) laveuse-sécheuse à disponibilité, près de l'Université de Calgary. Contactez Camil au 289-5980

École pré-maternelle de Mme Hélène Ltd, (Immersion) a ouvert ses portes, et nous acceptons maintenant les inscriptions. Pour plus d'information, contactez Hélène au 289-3653 (maison) ou 286-5821 (école)

Démontrations de produits de Noël, (cartes, emballage, bijoux etc...) au Relax Inn North (Barlow Trail). Faites vos achats avant Noël et économisez pour pas cher!!!, pour plus d'information, contactez Richard au 275-0722.

Un poster gratuit sur le réseau de rivières du patrimoine canadien disponible à la mezzanine de l'immeuble fédéral à 220, 4e avenue sud-ouest. Les heures d'ouverture sont de 7h30 à 16h30 tous les jours jusqu'au 27 septembre 86. Pour plus de renseignements, contactez Heather Oxman (403) 292-4459

LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE FRANCOPHONE DE L'ALBERTA a le plaisir d'annoncer la conférence intitulée: "Le bilinguisme en Alberta" donnée par le docteur Ken Munro, professeur au département d'histoire de l'Université de l'Alberta à Edmonton. La conférence aura lieu le vendredi, 17 octobre, à 20 heures dans les locaux de l'Alliance Française, rue sud-ouest. Au cours de la soirée sera lancé le volume no.4/1986 de la Revue Littéraire de l'Alberta. Pour de plus amples informations, veuillez appelez le 286-1707 ou le 288-1707.

LE CARREFOUR: nouveautés:
- prix France-Québec: Un homme foudroyé (Dominique Blondeau) - prix Nobel: La route des Flandres (Claude Simon) - prix Gongourt: Les noces barbares (Yann Queffélec) - prix George Bernanos: Le grand rêve de madame Wagner (Nicole Lavigne) LIVRE D'ENFANTS: - collection d'école - cahiers d'activités - livres de débutants et d'adolescents - bandes dessinées NOUS SOMMES OUVERT LE DIMANCHE MAINTENANT DE 11h00 À 13h00 ainsi que mardi, mercredi, jeudi de 12h00 à 17h00 et le vendredi: 12h00 à 18h00 Numéro: 244-9822

MAISON À VENDRE Si vous êtes à la recherche d'une maison ou désirez vendre la vôtre, ou pour toutes informations en matière hypothécaire, n'hésitez pas à me contacter: Andrée Roussel (Royal Lepage) rés: 245-1251. bur: 249-4322

GROUPES JEUNES ADULTES: Le Comité de Calgary veut organiser un groupe pour jeunes adultes entre 18 et 30 ans. - vous êtes intéressé-e-s à rencontrer d'autres jeunes adultes francophones de Calgary; - vous avez le goût de faire des activités en français; - vous voulez organiser des activités intéressantes; - vous avez peut-être en tête des activités comme: rencontre mensuelle avec ou sans conférencier-e-s, soirée dansante, fin de semaine de ski, batir une entreprise, ouvrir un café francophone, une Co-op d'habitations, etc... Quelque soit vos idées, ce groupe de jeunes adultes prendra la direction que ses membres voudront lui donner. Es-tu intéressé-e par ce groupe de jeunes adultes? Tu veux en savoir plus long, alors téléphone à Denise Ouellette à 228-4095 au travail ou 228-6508 à la maison. La première rencontre est le 30 sept. à la Villa Jean Toupin 101, 1809 - 5 rue sud-ouest à 19h30 (7h30) Venez et amenez vos ami-e-s!

LIGUE D'IMPROVISATION: La ligue d'improvisation de Calgary est toujours à la recherche de joueur-se-s, de chronomêtreur-se-s, de juges de ligne, d'un-e organiste, etc. Pour ceux et celles qui hésitent pour des raisons quelconques appeler pour avoir des renseignements. Nous ne sommes pas des professionnel-le-s et nous avons beaucoup de plaisir à nous rencontrer une fois par semaine au cours de l'hiver pour un match de la ligue. Nous aurons les 26-27 septembre un camp d'entrainement où tous les facettes du jeu seront expliquées et pratiquées. Alors embarque avec nous, nous voulons une autre saison de plaisirs et de matchs de qualités. Pour plus de renseignements et pour inscrire téléphone Denise Ouellette au bureau: 228-4095, à la maison 228-6508. La ligue d'improvisation est organisée par le Comité Jeunesse: Francophonie Jeunesse.

LA SOCIÉTÉ DE THÉÂTRE DE CALGARY: La Société de Théâtre est à la recherche de comédiens et de comédiennes pour ses spectacles de la saison 86-87. S.V.P. veuillez vous adresser à Mme Lehardy au 277-8935. Mme Lehardy est également à la recherche de jeunes talents pour les spectacles dans les écoles: ces personnes devront avoir au moins 16 ans. Il est indispensable de parler un très bon français vu que ces spectacles sont dédiés à des élèves en immersion pour la plupart.

MORINVILLE / LEGAL

GARDIENNE: Aimerais garder enfants chez moi à plein temps ou partiel. Contactez Jocelyne 936-6842.

Offre d'emploi

La librairie Le Carrefour
est à la recherche d'un(e)
Commis
pour le service aux écoles et bibliothèques

Exigences:

- Très bonne connaissance du français et de l'anglais
- Expérience de travail avec le public
- Intérêt manifeste dans le livre

Il serait souhaitable que les candidat(e)(s) intéressé(e)(s) aient fait des études en éducation ou aient travaillé dans ce milieu et/ou dans celui de la vente.

Salaire:

- A négocier, avantages sociaux intéressants.

S.V.P. faire parvenir votre demande et curriculum vitae avant le 1 octobre à:
La gérante
Librairie Le Carrefour
8536 - 109e rue
Edmonton, Alberta
T6G 1E5

N.B.: Il ne s'agit pas d'un poste de vendeur itinérant.



A la retraite? L'argent manque? Réduction d'inventaire?

Pensez vente aux enchères!!!

- ***machinerie agricole***
- ***équipement industriel***
- ***V.R.'s, autos, camions 1/2 tonne***

Lundi, 20 octobre, 1986 à 9h00
Cour de vente aux enchères de Grande Prairie

Avis aux vendeurs
Toutes les pièces majeures d'équipement devraient être bien annoncées pour pouvoir obtenir le meilleur prix. La date limite pour la publicitésur les dépliants est le 6 octobre, 1986 à 17h00.
Toutes les pièces en liste pour cette vente aux enchères doivent être dans notre enclos et au plus tard le samedi 18 octobre, à 16h00.
Pour estimations et la plus récente information sur le marché communiquez avec:

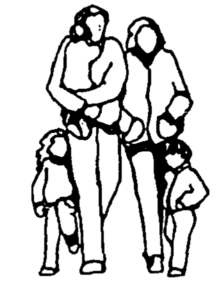
Wallans Auction Service
354-2433
Glern Wallan

Grande Prairie Auction
532-3949
Denis Tink - Kevin Tink





Les dossiers de l'ACFA



CPF Canadian Parents for French
ALBERTA BRANCH

Introduction

- L'éducation française en Alberta remonte à la colonisation.
- Elle s'est faite de diverses manières, au long des années, subissant de nombreux changements en cours de route.

1970...
L'IMMERSION FRANÇAISE acquiert une popularitée croissante auprès de la population, tant francophone que non-francophone, de la province. Elle se répand rapidement.

1975...
Des recherches poussées dans le domaine linguistique mènent à la conclusion suivante:
- Les élèves apprenant le français comme une langue première ont des besoins d'ordre linguistique, culturel, éducatif et d'identité personnelle PARTICULIERS qu'on ne retrouve pas chez les élèves qui l'apprennent comme langue seconde.
- L'on peut faire le parallèle avec les élèves apprenant l'anglais en tant que première ou seconde langue.

1980...
Deux types d'enseignement en français existent aujourd'hui en Alberta:
- le programme d'IMMERSION FRANÇAISE pour les non-francophones;
- le programme de FRANÇAIS LANGUE PREMIÈRE pour les francophones.

Éducation française

Deux clientèles

Deux programmes



Nature

Description/Groupes-cibles

Immersion française
- conçue pour des élèves dont la langue maternelle N'EST PAS le français.
- vise l'acquisition de la langue française en tant que DEUXIÈME ou TROISIÈME langue venant s'ajouter à la langue première, en vue de rehausser l'expérience linguistique de l'élève.
- la plupart ou tout l'enseignement se donne en français.

Français langue première
- conçu pour des élèves dont la langue maternelle EST le français.
- vise l'acquisition et le perfectionnement de la LANGUE MATERNELLE FRANÇAISE, venant compléter l'expérience familiale de l'élève, en vue de soutenir et de renforcer son identité culturelle.
- l'enseignement se donne entièrement en français.

Objectifs communs en ALberta

Immersion française Français langue première

- refléter l'ultime raison d'être et le but de l'éducation dans notre société canadienne
- procurer une éducation conforme aux normes établies dans LES BUTS DE L'EDUCATION FONDAMENTALE EN ALBERTA
- implanter un programme d'éducation qui correspond au curriculum du PROGRAMME D'ÉTUDES DE L'ALBERTA
- offrir l'occasion aux jeunes d'apprendre les deux langues officielles du Canada.
- promouvoir l'accueil et l'appréciation des valeurs et des modes de vie d'autres peuples.
- tenir compte des habiletés et des difficultés d'apprentissage chez les élèves selon leurs besoins

Bureau de l'éducation

Objectifs spécifiques

Immersion française
- acquérir une compétence fonctionnelle dans la langue française.
- maîtriser la langue anglaise
- respecter l'identité et l'intégrité culturelles et linguistiques des élèves.
- connaître et apprécier la langue et la culture françaises en Alberta, au Canada et dans le monde
- accéder à l'apprentissage du français sans perte et sans soustraction à sa langue première et à sa culture

Français langue première
- maîtriser et posséder parfaitement le français en tant que langue première
- maîtriser et utiliser avec aisance la langue anglaise
- renforcer le sentiment d'identité culturelle et linguistique de l'élève en tant que francophone ainsi que son appartenance à la communauté francophone de l'Alberta, du Canada et du monde
- connaître et apprécier la langue et la culture anglaises en Alberta, au Canada et dans le monde
- accéder à l'apprentissage d'une seconde langue sans perte et sans soustraction à sa langue première et à sa culture

** Apprendre une autre langue, sans rien soustraire à la langue première et/ou à sa culture, est un processus connu sous le terme BILINGUISME ADDITIF (Lambert, Landry).*



N'oubliez pas, vous avez jusqu'au 1er octobre pour vous préinscrire au grand congrès de la francophonie "Pionniers de l'avenir". Communiquez tout de suite avec votre ACFA régionale.

